

si c'était la première fois qu'il se présentait. Dès l'apparition des certificats d'inscription nationale, on eut le moyen de vérifier et de s'attaquer au problème de façon beaucoup plus rationnelle. Je crois que le vœu du comité réuni en 1939 au sujet de ce problème particulier a autant de valeur aujourd'hui qu'avant la guerre. En fait, si nous nous trouvons dans la situation critique que nous font supposer les rapports du ministère des Affaires extérieures et du ministère de la Défense nationale, il est presque indispensable que nous ayons un tel registre de notre effectif ouvrier afin d'être en mesure de parer à toute situation d'urgence qui pourrait se présenter à nous du jour au lendemain.

Voilà les renseignements que nous possédons. Aussi, je ne comprends pas qu'on n'ait rien fait pour donner suite aux vœux renfermés dans ce rapport.

J'aimerais offrir quelques solutions fondamentales au problème constant de nos chômeurs aptes au travail. J'ai déjà dit que le Canada doit mettre de plus en plus l'accent sur ses industries secondaires. C'est que l'industrie extractive ne constitue pas une base suffisante pour une importante main-d'œuvre. Nous avons là, malheureusement, un problème qui s'aggrave de plus en plus. Mais, si nous mettions l'accent sur les industries secondaires, nous pourrions établir un marché du travail largement capable d'absorber notre population qui s'accroît. Le Royaume-Uni a fait la preuve de ce qu'un programme pratique peut accomplir en ce domaine. Alors que notre économie s'avilissait, le Royaume-Uni sortait d'une économie profondément en baisse pour atteindre à une euphorie économique comme il n'en n'avait jamais connu.

La situation ne pouvait pas nous être plus favorable; immédiatement après la guerre, nous tenions les rênes, si je puis dire, du monde économique. Et tout cela, sans aucun effort de notre part. Malheureusement, nous laissons l'occasion nous échapper, comme en témoigne la courbe ascendante du chômage. Pour avoir la population dont nous avons besoin, il nous faut des industries secondaires et il est indispensable que celles-ci soient réparties à travers le pays, au lieu d'être concentrées dans telle ou telle région. La population du pays étant plus grande, nous jouirons d'un marché national plus important.

Je voudrais de nouveau parler du besoin de moyens de formation nous permettant d'enseigner à nos jeunes Canadiens à se servir des machines résultant de nos progrès techniques. Le ministère du Travail a pris des mesures en ce sens, mais ce n'est là que le commencement des importantes disposi-

tions qu'il faudra prendre afin d'assurer une formation professionnelle à nos jeunes Canadiens. Comme remède immédiat à ce problème urgent, je ne vois pas de meilleure méthode en ce moment que de convoquer une conférence, comme celle qui a eu lieu en 1939, après trois années de discussions préliminaires, commencées en 1937, et après dix années de crise. A mon avis, nous ne saurions trouver de meilleure façon de régler le problème que de convoquer cette conférence.

C'était sans doute l'opinion du Conseil canadien du bien-être, qui a offert de convoquer une conférence de ce genre lorsqu'il a constaté que le Gouvernement ne faisait rien en ce sens. Je suis certain que le Conseil a dû songer à ce qui s'était produit en 1939, lorsqu'il s'était chargé de convoquer une telle conférence ici. On a promis qu'une conférence fédérale-provinciale aurait lieu à la fin d'avril. Cette conférence pourra peut-être s'occuper de ce problème, mais je doute qu'elle puisse aborder les aspects les plus subtils des difficultés persistantes des chômeurs aptes au travail, surtout en ce qui concerne les municipalités.

Je suis fermement d'avis qu'on devrait prendre des dispositions en vue de donner suite au vœu formulé en 1939 et qu'une nouvelle conférence devrait être convoquée afin que ce groupe de chômeurs oubliés,—la plus grande tragédie sociale de l'heure,—ne se voit pas forcé de vivre au jour le jour en comptant sur les aumônes et les bonnes grâces des organismes de bienfaisance.

M. R. R. Knight (Saskatoon): Monsieur l'Orateur, je tiens à dire dès le début que je suis contre le chômage, mais pas simplement parce qu'il semble faire partie du programme du gouvernement. Je ne crois pas qu'il soit exagéré de s'exprimer ainsi. Le Gouvernement a déjà reconnu qu'il existe beaucoup de chômage. Du moins par la voix de quelques députés ministériels, il a reconnu que c'est lui qui en est responsable. Jusqu'à présent cependant il n'a manifesté aucune intention d'agir. C'est comme le temps: nous en parlons sans jamais rien faire. Le Gouvernement semble avoir adopté la même attitude et semble disposé à attendre que la tempête soit passée.

J'ai écouté ceux qui ont félicité le gouvernement de n'être pas intervenu. J'ai entendu ce soir l'honorable député de Parkdale (M. Hunter) qui a dit que le chômage est un problème constitutionnel. Cela peut intéresser beaucoup certains honorables députés mais n'est guère rassurant, j'imagine, pour ceux qui ont perdu leur emploi et ne peuvent compter sur aucun revenu régulier. Mon